

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT INDIVIDUEL

AR_2026_01

Le Maire de la commune d'Ordizan,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L 112-1 à L 112-8 ;

Vu la demande en date du 8 janvier 2026 par laquelle Monsieur Régis LOPES-FREIRE, géomètre-expert, pour le compte de Madame Chantal CAMPET demande L'ALIGNEMENT des parcelles cadastrées section B n°62 et 63 situées à ORDIZAN (65200) au droit du bénéficiaire ;

Vu le plan dressé par Monsieur Régis LOPES-FREIRE, géomètre-expert, en date du 16 octobre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par le tracé de couleur rose localisé sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté reste valable tant que les circonstances de droit ou de fait sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.

ARTICLE 5 – Voie et délai de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU – *Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX* – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

DIFFUSION :

- Le bénéficiaire pour attribution
- La commune pour attribution

ANNEXE :

Plan dressé par Monsieur Régis LOPES-FREIRE, géomètre-expert, en date du 16 octobre 2025.

Fait à Ordizan, le 16 janvier 2026

Le Maire,
Roland DETHOU



Date de transmission de l'acte: 16/01/2026

Date de reception de l'AR: 16/01/2026

065-216503359-AR_2026_01-AR

A G E D I